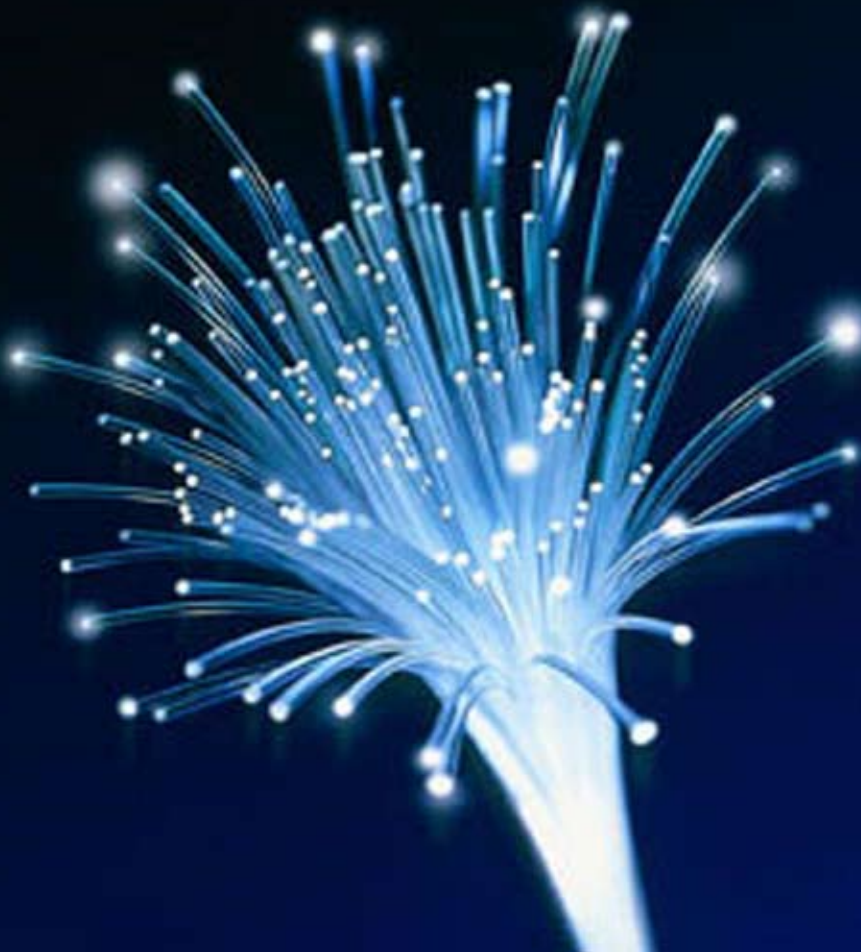


Fonds européen de développement régional Guide pratique pour les entreprises



Programme européen "compétitivité régionale et emploi" Auvergne 2007-2013

www.europe-en-auvergne.eu



PREFET DE LA REGION AUVERGNE



Publication financée
par l'Union européenne
Fonds européen de
développement régional FEDER

Vous êtes chef d'entreprise ou futur entrepreneur et vous êtes à la recherche de financements ?

Vous pouvez bénéficier du soutien financier de l'Union européenne !

Le fonds européen de développement régional (FEDER) est présent en Auvergne pour vous apporter les moyens financiers nécessaires à votre projet.

Ce guide est conçu pour vous accompagner dans votre démarche. Il vous aidera à répondre aux premières questions que vous vous posez, à identifier les bons contacts et à connaître la marche à suivre.

Il recense les aides européennes gérées directement par le Préfet de région Auvergne. D'autres dispositifs existent auprès du Conseil régional d'Auvergne.

Sommaire

- p.4 Le FEDER au service des entreprises en Auvergne
- p.5 Votre projet concerne ...
- p.8 Informations pratiques
- p.10 En savoir plus: les autres aides européennes en Auvergne
- p.11 Contacts

Le FEDER au service des entreprises en Auvergne

L'Union européenne accompagne les projets auvergnats depuis 1989, en finançant des programmes d'aides, régionaux et pluri-annuels. Lors du programme couvrant les années 2000 à 2006, ce sont près de 4000 projets qui ont reçu le soutien de l'Union européenne en Auvergne.

Pour la période 2007-2013, ce sont 1,15 milliards d'euros qui sont dévolus à l'Auvergne à travers trois programmes régionaux placés sous la responsabilité du Préfet de région, en tant qu'Autorité de gestion des programmes. Ils couvrent à la fois le développement agricole et rural, le soutien à l'emploi et à la formation et l'aide aux entreprises.

Ainsi, ce sont **206 millions d'euros du Fonds européen pour le développement régional (FEDER) qui sont consacrés au développement de l'Auvergne**, avec plus particulièrement pour le financement des projets des entreprises:

- 78 millions d'euros dédiés à l'innovation et à l'économie de la connaissance,
- 18 millions d'euros intégrés au fonds d'investissement régional JEREMIE.

De multiples avantages

Le FEDER intervient afin de compléter le plan de financement de votre projet tout en permettant de :

- réaliser des projets plus ambitieux, plus rapidement
- limiter votre prise de risque financier
- développer de nouveaux partenariats.

Votre projet concerne...

Le renforcement de vos capacités de Recherche et Développement

- Le FEDER co-finance l'acquisition de matériels ou de locaux dédiés à la Recherche et au Développement.
- Dans le cadre d'un projet collaboratif de recherche avec un laboratoire public: Le FEDER peut financer une partie de vos dépenses et de celles de vos partenaires auvergnats.

L'exemple du projet Agrobéton

Ce projet collaboratif porté par un laboratoire de l'université Blaise Pascal, Polytech, l'école d'architecture de Clermont Ferrand en partenariat avec la Fédération française du bâtiment a permis de mener des recherches pour la conception d'un éco-matériau destiné à la construction durable. Le FEDER a appuyé ce projet à dimension environnementale en finançant la thèse d'un doctorant : ses recherches ont permis de concevoir, de réaliser et d'analyser les propriétés physiques de nouveaux matériaux de construction. Les résultats pourront être transférés vers le monde du bâtiment.

Le recrutement d'un(e) étudiant(e) pour valoriser des projets innovants dans votre entreprise ou augmenter vos compétences scientifiques

Vous pouvez bénéficier du FEDER dans le cadre d'une bourse CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) si vous recrutez un(e) étudiant(e) de niveau BAC + 5.

Cette bourse est également financée par l'Etat (Agence nationale de la recherche et de la technologie – ANRT).

Votre projet concerne...

le développement de vos nouveaux produits, si vous êtes une jeune entreprise innovante

Le FEDER a étendu son champ d'intervention aux jeunes entreprises innovantes et peut désormais soutenir:

- vos investissements immobiliers,
- vos investissements matériels,
- vos recrutements.

A partir de janvier 2011

Qu'est ce qu'une jeune entreprise innovante ?

Une jeune entreprise innovante est une petite entreprise (moins de 49 salarié(e)s et un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros), qui a moins de 6 ans d'existence et qui consacre au moins 15% de ses dépenses de fonctionnement à la R&D.

le renforcement de vos fonds propres

JEREMIE Auvergne peut vous aider. JEREMIE Auvergne est un fonds d'investissement pour soutenir les entreprises auvergnates. Il est géré par la société de capital risque SOFIMAC Partners et la Chambre de commerce et d'industrie régionale.

Il comporte les dispositifs suivants :

- des prêts d'honneurs pour les créateurs repreneurs,
- des prises de participation minoritaires,
- des obligations convertibles.

JEREMIE pour la création d'entreprise

Les aides JEREMIE ont déjà permis de soutenir la création ou la reprise de nombreuses entreprises, innovantes ou traditionnelles, comme par exemple: une entreprise de maroquinerie à Aurillac (Cantal), un centre de contrôle technique à Prémilhat (Allier) ou encore une entreprise de menuiserie au Mazet-Saint-Voy (Haute Loire). Ces trois projets ont bénéficié de prêts d'honneur.

Pour en savoir plus:
www.jeremie-auvergne.eu

Votre projet concerne...

le management environnemental

Dans ce domaine, le FEDER soutient :

- les études préalables aux investissements technologiques améliorant la performance énergétique de votre entreprise,
- la préparation et la certification environnementale (type ISO 14001),
- les opérations de communication et de sensibilisation au respect de l'environnement,
- le développement de systèmes de management environnemental.

Focus: le management environnemental

Le management environnemental regroupe les méthodes de gestion d'une entreprise ou de tout autre organisme visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire. Le management environnemental s'inscrit dans une perspective de développement durable.

la création d'éco-activités

Les éco-activités recouvrent toutes les activités produisant des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement touchant l'eau, l'air ou le sol, et les problèmes en rapport avec les déchets, le bruit et les écosystèmes.

Concrètement, le FEDER soutient :

- les prestations environnementales,
- les activités permettant la valorisation des produits en fin de vie,
- les études de faisabilité technique, économique et juridique préalables à la mise en place de ces activités et prestations.

Informations pratiques

Les principes de fonctionnement de l'aide FEDER:

- **L'intervention du FEDER:** les aides du FEDER sont disponibles sous forme de subventions, de prêts, d'obligations convertibles ou de prises de participation. Toute demande de financement doit être formulée avant le démarrage effectif du projet. L'aide du FEDER est plafonnée à un taux maximal de 50% des dépenses éligibles: le taux d'aide est notamment apprécié en fonction de la taille de l'entreprise, de sa localisation, de la nature du projet et des autres aides publiques sollicitées.
- **Le co-financement:** le FEDER intervient généralement en complément d'autres aides publiques (Etat, Conseil régional et autres collectivités). Exceptionnellement, il peut intervenir seul.
- **Le remboursement:** Le FEDER est payé sur la base de justificatifs de dépenses réelles et certifiées. Vous devez donc être en mesure de pré-financer le début de votre projet et de transmettre régulièrement des justificatifs de dépenses pour bénéficier de paiements réguliers du FEDER.
- **La comptabilité séparée:** Vous devez tenir une comptabilité séparée afin de pouvoir identifier clairement les dépenses directement liées au projet soutenu par le FEDER.
- **La publicité:** Bénéficier d'une aide européenne vous engage à informer le grand public et les publics concernés par l'opération aidée de l'existence de la contribution européenne à votre projet. Tous les détails de ces obligations de publicité sont sur le site : www.europe-en-auvergne.eu

Informations pratiques

les étapes de la demande de subvention FEDER

Dépôt de votre dossier de demande de subvention



Accusé de réception et étude du dossier complet



Examen de votre dossier lors d'un comité régional d'attribution des aides



Courrier de notification de l'aide



Signature d'une convention d'attribution de l'aide avec le Préfet de région



Versement des fonds selon l'avancement de votre projet

éventuelles demandes de compléments d'information

fourniture de justificatifs de dépenses

En savoir plus: les autres aides européennes en Auvergne

En complément du programme FEDER « compétitivité régionale et emploi », l'Auvergne bénéficie de deux programmes axés sur l'emploi et le développement rural.

Le Programme « emploi » est financé par le fonds social européen (FSE) à hauteur de 96 millions d'euros. Il agit sur plusieurs thématiques en lien avec l'emploi :

- l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, par l'anticipation et la gestion des mutations économiques, le développement des compétences et l'amélioration de la qualification des salariés,
- l'amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi notamment en participant aux politiques nationales pour l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi (suivi personnalisé des demandeurs d'emploi, facilitation de l'accès au premier emploi pour les jeunes...),
- la cohésion sociale, l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations, grâce à des chantiers d'insertion, des formations et le financement d'actions spécifiques pour favoriser l'emploi des femmes et des jeunes et de tous les publics les plus éloignés de l'emploi,
- l'innovation dans le domaine de l'emploi grâce au développement des partenariats, et au soutien des initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion (création d'activités, économie sociale et solidaire...).

Le Programme de développement rural bénéficie d'une dotation de 850 millions d'euros du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il apporte un soutien à tous les aspects du développement rural en Auvergne :

- la compétitivité des entreprises agricoles, agroalimentaires et sylvicoles, avec notamment un plan de modernisation des bâtiments d'élevage, la formation des actifs et l'installation des jeunes agriculteurs, le financement de petites et moyennes industries agroalimentaires et de très petites entreprises de travaux forestiers,
- l'amélioration de l'environnement, notamment par la compensation des coûts de production agricole en zone de montagne et le financement des agriculteurs qui s'engagent à améliorer la qualité de l'environnement,
- la qualité de la vie et la diversification de l'économie en milieu rural. En Auvergne, il s'agit de renforcer l'attractivité des territoires ruraux, à la fois pour capter de nouvelles populations mais aussi pour améliorer les conditions de vie des populations locales (emploi en secteur rural, le maintien des services publics de proximité...),
- l'innovation dans le développement des territoires ruraux, grâce au programme LEADER.

Contacts

Les services de l'Etat en Auvergne sont présents pour vous accompagner:

Pour les demandes de FEDER :

Vous pouvez contacter le service des Affaires européennes de la Préfecture de région Auvergne:

- téléphone: 04 73 98 62 94
- adresse électronique: europe@auvergne.pref.gouv.fr

Pour les demandes de FSE :

Vous pouvez contacter le service FSE de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE Auvergne):

- téléphone: 04 73 43 14 13 / 04 73 43 50 97
- adresse électronique: fse.dr-auver@directcte.gouv.fr

Pour les demandes de FEADER :

Vous pouvez contacter la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Auvergne):

- téléphone: 04 73 42 15 05
- adresse électronique: srea.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr

Focus: le site internet www.europe-en-auvergne.eu

Le site www.europe-en-auvergne.eu rassemble toutes les informations sur les programmes européens présents en Auvergne et sur les projets qu'ils financent. Retrouvez sur ce site une "boîte à outils" du porteur de projet, tous les documents et formulaires de référence et des exemples de projets financés.